

# Le Lien

Le journal municipal de Saint-Ismier

N° 45 juillet/août 2017



[DOSSIER]

Le dispositif « **Voisins vigilants et solidaires** » se concrétise

Page 06

[ACTUALITÉS]

Une borne électrique pleinement opérationnelle

Page 11

[ACTUALITÉS]

Des seniors et des jeunes sous le même toit pour s'entraider

Page 17

[CULTURE]

Ouverture de la saison culturelle 2017/2018

Page 20

[ENVIRONNEMENT]

Mobilité durable et PLD, les modes doux en marche !



## BRUIT ET RESPECT DU VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables, 8 h 30-12h et 14h-19 h 30 ;
- Les samedis, 9h-12h et 15h-19h ;
- Les dimanches et jours fériés, 10h-12h.

Il est à noter, qu'à l'occasion de chantiers de travaux publics ou privés, les entreprises doivent interrompre leurs travaux tous les jours entre 20h et 7h, les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

## VACANCES D'ÉTÉ

Le centre de loisirs, situé dans l'enceinte du groupe scolaire Clos Marchand, accueille les enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances d'été (fermeture du 14 au 18 août inclus). Inscriptions selon places disponibles au centre de loisirs entre 17h et 18h.

Le « local Jeunes », situé sous la salle des fêtes du Rozat, accueille les jeunes de 11 à 17 ans du 10 au 13 juillet, du 24 au 28 juillet et du 21 août au 1 septembre. Inscription au « local Jeunes » ou en contactant l'animateur jeunesse, Jérémy au 06 73 68 77 38. Programmes et informations complémentaires disponibles sur [www.saint-ismier.fr](http://www.saint-ismier.fr), rubrique « Jeunesse ».

## RENTRÉE SCOLAIRE 2017

Date de la rentrée des classes : **lundi 4 septembre 2017**. Fiches d'inscriptions scolaires et périscolaires disponibles sur [www.saint-ismier.fr](http://www.saint-ismier.fr), rubrique « Jeunesse ».

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES 2017

- **Émile AGEORGES**, le 14 mars
- **Armand MILIN**, le 16 mars
- **Mila GUIJARRO**, le 21 mars
- **Margo FELPIN**, le 22 mars
- **Tom ANGELIDIS**, le 30 mars
- **Camille DAGANY**, le 31 mars
- **Bazile BUSCARINI BESSIERE**, le 23 avril

### MARIAGES 2017

- **MARTEL Emmanuelle et MARRON Mathieu**, le 15 avril
- **KIM Catherine et DELANNOY Florent**, le 22 avril
- **BONGIORNO Stéphanie et BIJAOUI José**, le 12 mai
- **RIVA Gaëlle et FOLLIET Fabien**, le 27 mai
- **PLAUCESCU Andra et DE CANDIA Benjamin**, le 3 juin
- **ROUX Virginie et DE BERNARDI Florent**, le 3 juin
- **REIG Carole et JONDON Philippe**, le 3 juin
- **ANDEOL Julie et PERSON Jean-Baptiste**, le 10 juin



**RÉSEAUX SOCIAUX** – Retrouvez toute l'actualité de la ville de Saint-Ismier sur Facebook (alertes météorologiques, infos travaux, photos des animations municipales, infos sur des fermetures exceptionnelles, etc.) Même si vous ne disposez pas d'un compte Facebook, vous pouvez néanmoins consulter les informations en vous connectant à cette adresse : [facebook.com/villedesaintismier](https://facebook.com/villedesaintismier)

## HORAIRES MAIRIE

### Accueil mairie

04 76 52 52 25. Tous les jours de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30, samedi matin (permanence administrative) de 9 h à 11 h 30.

### FERMETURE EXCEPTIONNELLE

des services municipaux (mairie, médiathèque, Agora) le samedi 15 juillet 2017. Par ailleurs, l'accueil de la mairie sera fermé les samedis du **15 juillet au 19 août inclus**.

### Centre Communal d'Action Sociale

Accueil du public, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Fermeture le mercredi après-midi. Sur rdv pour le dépôt de vos dossiers au 04 76 52 52 25 ou à [social@saint-ismier.fr](mailto:social@saint-ismier.fr)

### Service Urbanisme Services Techniques

- Lundi : de 14 h à 17 h 30
- Mardi, jeudi et vendredi : de 9 h 30 à 12 h.
- Mercredi : de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.
- Sur rdv en dehors de ces horaires.

### Service petite enfance Crèch'ndo

04 76 52 31 58. Accueil tous les après-midi de 13 h 30 à 17 h 30.

Une fermeture estivale sera mise en place du 31 juillet au 18 août inclus.

## Pôle Enfance Jeunesse Scolaire

Accueil du public (maison Belledonne) Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (sauf mercredi fermeture à 17 h).

Durant les vacances scolaires d'été, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h. Fermeture du 31 juillet au 18 août 2017.

### Médiathèque « L'Orangerie »

04 76 52 92 76 [www.mediathèque-saint-ismier.fr](http://www.mediathèque-saint-ismier.fr) Mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h, mercredi de 10 h à 12 h et 14 h à 19 h, samedi de 10 h à 12 h 30.

La médiathèque de l'Orangerie sera exceptionnellement fermée le samedi 15 juillet 2017 et une fermeture estivale sera mise en place du 1<sup>er</sup> août au 15 août inclus. La boîte à livres sera condamnée pendant ces fermetures. **Horaires d'été** du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août : mardi et vendredi 16 h 30-19h, mercredi 10 h 30-12h et 16 h 30-19h, jeudi fermé, samedi 10h-12h 30.

## NUMÉROS D'URGENCES

- **Gendarmerie de Saint-Ismier** 17 ou 04 76 52 15 45

### Police municipale

04 76 52 93 64 ou 06 27 15 52 70

### Pharmacie ou dentiste de garde

39-15

### Sapeurs-pompiers

18

### SAMU, médecin de garde

15

### Centre anti-poison Lyon

04 72 11 69 11

### Eau (SAUR)

08 00 74 47 22

### Assainissement (eaux usées) société Véolia

Astreinte d'urgence 7j/7j

et 24h/24h : 04 76 61 39 34.

Informations réseaux SIZOV

04 76 52 52 28.

## PERMANENCES

### Avocat conseil pour la commune

Le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 9 h à 11 h 30, sur rdv au 04 76 52 52 25.

### Permanences administratives

de l'écrivain public, sur rdv au 04 76 52 52 25, le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois, de 9 h à 12 h (service gratuit). Il vous aide dans vos démarches administratives (Sécurité sociale, CAF, retraite, impôts, Préfecture, etc.), pour la rédaction de vos courriers (recours, curriculum vitae, lettre de motivation, juridique, etc.) et vous informe sur vos droits.

### Conciliateur

Les permanences du conciliateur se tiennent le deuxième mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h, sur rdv au 04 76 52 52 25.

### Assistante sociale

sur RDV au 04 56 58 16 91

### Vice-président du CCAS de Saint-Ismier, conseiller municipal délégué aux logements sociaux

Tous les mercredis et vendredis de 9 h à 12 h  
Contact : [jp.meyer@saint-ismier.fr](mailto:jp.meyer@saint-ismier.fr) ou 06 74 96 66 22

## SERVICES

### Déchetteries et jours de collecte

Saint-Ismier, Crolles et Le Touvet. Ouverture 7j/7j de 8 h 30 à 17 h 45. Renseignements sur [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr) Collecte des ordures ménagères le lundi et des bacs « Je trie » le mercredi. Si lundi férié, ramassage le jeudi suivant.

### Objets trouvés

Information sur [www.saint-ismier.fr](http://www.saint-ismier.fr), rubrique Vie quotidienne Police municipale.



Retrouvez plus d'infos en flashant ce QRcode.

[www.saint-ismier.fr](http://www.saint-ismier.fr)



## N° 45

### Sommaire

Page 4-5

Ça se passe chez nous...

[ACTUALITÉS]

Page 6 > 13

**Développement durable**

Une borne électrique pleinement opérationnelle.

[DOSSIER]

Page 14 > 16

**Sécurité et entraide**

Le dispositif « Voisins vigilants et solidaires » se concrétise

[CULTURE]

Page 17

**Agora, médiathèque...**

[VIE PUBLIQUE]

Page 18 > 19

- Intercommunalité
- Tribunes politiques

[ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE]

Page 20 > 21

**Développement durable**

Mobilité durable et PLD, les modes doux en marche !

[ANIMATIONS/SPORTS]

Page 22

**Cérémonie patriotique**

Vif succès pour la commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

[ASSOCIATIONS]

Page 23

[AGENDA]

Page 24

**Vos rendez-vous**

culturels, sportifs et associatifs

**La volonté de tisser le lien nous a déjà conduits à installer dans la commune le concept de « Voisins vigilants, bienveillants et solidaires », mais un concept demande à vivre et à s'incarner sauf à demeurer simple incantation...**



La montée des populismes aux États-Unis et en Europe, le séisme politique qui vient de se produire en France par l'éclatement des grands partis et la marginalisation de l'écologie politique nous rappellent nos responsabilités vis-à-vis de nos enfants, du modèle de société que nous voulons et du monde que nous leur laisserons en héritage.

La volonté de tisser le lien nous a déjà conduits à installer dans la commune le concept de « Voisins vigilants, bienveillants et solidaires », mais un concept demande à vivre et à s'incarner sauf à demeurer simple incantation...

Vous êtes venus nombreux à l'inauguration du Chemin des Vignerons.



### L'HÉRITAGE

Au prétexte de travaux pour un chemin, à travers cet événement, c'est de vie sociale et culturelle dont il était en réalité question.

Si, aujourd'hui, il s'appelle toujours chemin des Vignerons alors que l'Etraire de la Dhuys, cépage emblématique des coteaux du Grésivaudan, n'est plus vinifié à la cave coopérative, que les chevaux et les tracteurs chargés de vendange ne l'empruntent plus, c'est bien la preuve que l'être humain n'est pas un simple acteur économique.

C'est aussi la preuve qu'une communauté est liée par des usages, des significations héritées, des règles et des croyances partagées.

Ce chemin est devenu au gré du temps le fil d'une mémoire collective, une

forme d'héritage sans testament qui régit aujourd'hui encore la vie de ceux qui l'empruntent pour aller à l'école des Vignes, au collège, à l'Agora ou dans les commerces.

Mais un héritage en prépare toujours un autre au regard des générations qui naissent.

Il nous appartient donc de considérer la pose de la première pierre de cette réalisation emblématique comme une nouvelle étape sur le chemin qui nous attend pour préparer l'héritage et nous affirmer en « Voisins vigilants, bienveillants et solidaires » à l'endroit de tous.

**Henri Baile**

Maire de Saint-Ismier



Directeur de la publication: **Henri Baile**. Rédactrice en chef: **Sandrine Idier**. Chargé de communication: **Jérémie Borj**. Maquette et mise en page: **tassan.fr** À collaboré à ce numéro: **Alexandre Dhordain**. Photos: **Mairie de Saint-Ismier**. Impression: **Imprimerie Notre-Dame**. Périodicité: trimestrielle. Dépôt légal à parution. N° ISSN: 07 616 066. Hôtel de ville, BP 32, 38 331 Saint-Ismier Cedex. Tél: 04 76 52 52 25 - Fax: 04 76 52 28 01 - com@saint-ismier.fr www.saint-ismier.fr - Ce numéro a été imprimé à 3 400 exemplaires.



### Le Bistro de la gare

La construction du bar-restaurant « Bistro de la gare » est actuellement en cours. Le terrassement a déjà été réalisé. Durant tous les travaux, le cheminement pour les piétons sera modifié dans cette zone sur la route de Chambéry (RD 1090).



### Les petits aéronautes

Durant les congés de printemps, la municipalité a invité, le 27 avril dernier, dans le parc de la mairie, les petits Ismériens en vacances ou présents au centre de loisirs à une animation sur le thème des « Petits aéronautes ». Les enfants ont ainsi pu découvrir l'histoire des montgolfières et leurs techniques de vol.

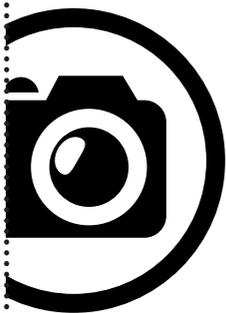


### Ciné-goûter

Salle comble pour le ciné-goûter, avec le film « Monsieur Peabody et Sherman », le 12 avril 2017 à l'Agora.



Retrouvez tous les albums photos des animations municipales sur la page [facebook.com/villedesaintismier](https://facebook.com/villedesaintismier)



### Inauguration du Street workout

Inauguration du terrain de « Street workout » (musculature de rue) au complexe sportif François-Régis Bériot le 13 mai dernier, en présence du maire Henri Baile, d'élus municipaux et de deux jeunes Ismériens à l'initiative du projet, Alexis Dumont et Maxence Hertert. Une démonstration de street workout, réalisée par l'équipe « Masters di Bars », a bluffé le public venu en nombre.



## Activités des jeunes de 11-17 ans

Lors des activités proposées durant les vacances d'avril, 13 jeunes se sont rendus au centre de paintball de Vigille pour travailler leur précision et leur esprit d'équipe tout en s'amusant.



## Classe transplantée

Les élèves de CM2 des écoles des Vignes et de Clos Marchand, accompagnés de leurs enseignants, Jean-François Rieux et Marie Lanta, et de parents volontaires, sont partis du 10 au 19 mai 2017 au centre Léo Lagrange des îles du Frioul. Ils ont pu profiter de la richesse environnementale des îles pour approfondir leurs connaissances et pratiquer la voile sur des Optimists.



## Soirée festive à la tour d'Arces

Grand succès le 10 juin dernier pour le concert à la tour d'Arces, avec des membres de l'Orchestre régional du Dauphiné, et la descente aux lampions.

## Activités au centre de loisirs 3-12 ans

Sortie au funiculaire de Saint-Hilaire-du-Touvet, le 19 avril dernier, avec une soixantaine d'enfants du centre de loisirs.





[DÉVELOPPEMENT DURABLE]

## Une borne électrique pleinement opérationnelle

Vous disposez d'une voiture électrique ? La borne de recharge pour véhicules électriques implantée à Saint-Ismier, au parking du collège du Grésivaudan et de l'Agora, est aujourd'hui pleinement opérationnelle et intégrée au réseau Eborn.

Cet équipement est référencé sur les différents sites et outils cartographiques à destination des usagers de véhicules électriques. Les habitants qui souhaiteraient s'équiper d'un badge pour un accès privilégié à cette borne (et à l'ensemble du réseau Eborn) peuvent en faire la demande sur [www.sedi.fr](http://www.sedi.fr). D'ici la fin de l'année, le Syndicat des énergies de l'Isère (SEDI) maillera l'intégralité du département à raison d'une borne de recharge tous les 10 kilomètres.

Plusieurs types de paiement sont prévus : le badge RFID (Radio Frequency IDentification) pour les abonnés, le paiement par smartphone (appli QR code) et celui par carte bleue sans contact pour les utilisateurs non-abonnés au réseau Eborn. Vous pouvez désormais envisager sereinement de vous équiper en véhicule électrique.



La borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking de l'Agora/ collège du Grésivaudan a été officiellement mise en service le **13 mai dernier.**

[MOBILITÉ DURABLE]

## 3<sup>e</sup> édition de la « Journée de l'électromobilité »

Troisième édition de la « Journée de l'électromobilité » organisée par la municipalité le 13 mai dernier dans le parc de la mairie afin de sensibiliser les Ismériens aux modes de transports doux. Cette année encore, de nombreux habitants sont venus essayer des vélos à assistance électrique (VAE) et se renseigner auprès des vendeurs.



[TRAVAUX PUBLICS]

## Embellissement et aménagement à La Bâtie

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la zone d'activités économiques « Isiparc » et de l'embellissement de la commune, le pylône d'éclairage public, énergivore et peu esthétique, du rond-point de La Bâtie a été démonté. Ce réaménagement s'inscrit dans le cadre des travaux de la pose d'un nouveau réseau d'assainissement dans le secteur et de la restructuration de l'éclairage du rond-point, qui va être en outre re-végétalisé.

Avant



Après



### Info mairie

Retrouvez la liste des travaux publics en cours sur la commune, avec les arrêtés de circulation correspondants (durée, type d'intervention, etc.) sur :

**[www.saint-ismier.fr](http://www.saint-ismier.fr),  
rubrique « Infos travaux ».**

[SÉCURITÉ PUBLIQUE]

Contre les cambriolages,  
ayez les bons réflexes !

LA SÉCURITÉ  
PAR TOUS ET  
POUR TOUS



**OPÉRATION  
TRANQUILLITÉ  
VACANCES**

## Pause estivale : pensez au dispositif « Opération tranquillité vacances » (OTV)

Durant votre absence, les services de police et de gendarmerie peuvent, sur demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes : c'est le dispositif « opération tranquillité vacances » (OTV).

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous inscrire avant votre départ en complétant le formulaire de demande individuelle sur le site Internet de la mairie, rubrique « Vie quotidienne – Police municipale ». Une fois daté et signé, ce document est à remettre à votre mairie (police municipale) ou à votre brigade de gendarmerie nationale.

Le ministère dispense également en ligne sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) quelques conseils afin de limiter au maximum les risques de cambriolages (vérifier l'état des serrures, faire passer régulièrement un voisin ou un ami à votre domicile, ne pas laisser trop longtemps le courrier dans la boîte aux lettres, renvoyer les appels téléphoniques, etc.). Pour la même problématique et en accord avec vos voisins, vous pouvez adhérer au dispositif « Voisins vigilants et solidaires » avec la convivialité en plus.

👁 Plus de renseignements sur [www.saint-ismier.fr](http://www.saint-ismier.fr), rubrique « Police municipale ».

[MÉDIATHÈQUE DE L'ORANGERIE]

### Une séance de « Café lectures » consacrée aux contes

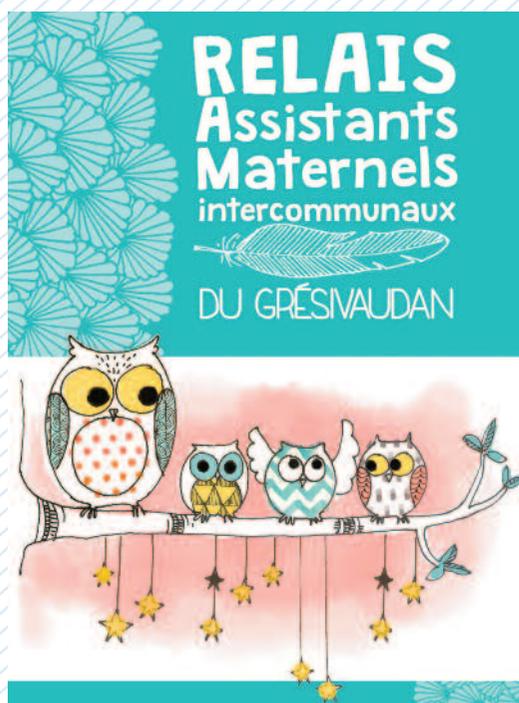
Le 2 mai dernier à la médiathèque de l'Orangerie, Pascale, bibliothécaire, a lu aux personnes âgées deux contes d'Élisabeth Calandry « *La chèvre menteuse* » et « *À la fontaine de Villard* ».



Ce type de récit, court et onirique, convient particulièrement bien à la lecture à voix haute et à la compréhension des personnes âgées et dépendantes qui viennent à ces café-lectures.

Pour faire participer le public, Pascale a organisé un petit jeu. Il fallait trouver un mot ou un membre de phrase déjà écrit au tableau et correspondant au blanc dans la lecture du conte « *La chèvre de Monsieur Seguin* » d'Alphonse Daudet.

Tout le monde a bien échangé et les animatrices des maisons de retraite étaient ravies de la participation active de leurs 18 résidents. A chaque séance, Pascale prépare ainsi un jeu ou bien une illustration visuelle qui accompagne la lecture pour stimuler le public. De plus, les résidents des deux maisons de retraite, éloignées l'une de l'autre, sont heureux de se retrouver régulièrement à la médiathèque.



[ENFANCE]

## Les services du Relais Assistants Maternels (RAM)

### Parents, futurs parents...

Vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant et vous avez besoin d'un accompagnement, d'un conseil ? Les Relais Assistants Maternels (RAM) intercommunaux peuvent vous aider dans la recherche d'un mode de garde (multi-accueil, assistant maternel, garde d'enfant à domicile) et vous accompagner dans le rôle d'employeur (contrat, fiche de paie, URSSAF, etc.).

Assistants maternels, gardes d'enfants à domicile... Vous souhaitez une aide dans l'exercice de votre profession ? Les RAM vous accompagnent et vous soutiennent dans l'exercice quotidien de votre profession. Les RAM proposent aussi des temps d'éveil et de socialisation, pour les enfants accompagnés de leur assistant maternel ou garde à domicile.

👁 Pour la commune de Saint-Ismier, vous pouvez contacter Le Relais Assistants Maternels (RAM) « Les Grésimômes » – Secteur 2, au 07 78 41 77 89 ou [ram.lesgresimomessecteur2@le-gresivaudan.fr](mailto:ram.lesgresimomessecteur2@le-gresivaudan.fr)

[PETITE ENFANCE]

**CRECH'NDO...****Activités du printemps  
à Crech'ndo**

Un temps de comptine chez les bébés



Carnaval chez les moyens



Sortie des grands à la ferme

[SOLIDARITÉ ENVERS LA JEUNESSE]

**Aide financière  
pour la pratique  
d'activité****Vous souhaitez inscrire votre enfant à une  
activité culturelle ou sportive ?**

Dans la perspective du Forum des associations qui aura lieu le 9 septembre prochain à l'Agora de 8h30 à 13h, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Ismier accorde une aide financière pour la pratique d'activités sportives et culturelles aux jeunes Ismériens (3 à 18 ans) ayant un quotient familial (QF) inférieur à 1200 €. La participation du CCAS varie en fonction de votre QF. Une seule inscription par enfant et par année est ainsi soutenue.

👁 La liste des justificatifs à fournir est disponible sur [www.saint-ismier.fr](http://www.saint-ismier.fr), rubrique « CCAS ». Plus d'informations au 04 76 52 52 25.

[CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE]

**Un budget 2017  
volontariste**

Le budget du Centre communal d'action sociale (CCAS) se caractérise pour l'année 2017 par **une augmentation de la part communale** dans le budget de cette institution sociale. Cette décision volontariste de la municipalité intervient alors que les finances de la mairie sont contraintes par la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales.

Elle comprend :

- **une meilleure prise en compte** de la situation personnelle des personnes âgées par le biais notamment du service de portage de repas à domicile. La grille tarifaire est en cours de révision ;
- **un renforcement des aides** d'attributions aux secours ainsi que de l'aide à la pratique d'activités sportives et culturelles.

**CCAS**  
Centre Communal d'Action Sociale

Une refonte de la rubrique « Solidarité » a été opérée sur [www.saint-ismier.fr](http://www.saint-ismier.fr). On peut y retrouver toutes les informations du CCAS (comptes rendus du Conseil d'administration, aides proposées, etc.).



### Les représentants de l'UNC

ont présenté leur exposition aux élèves de la classe de CM2 de l'école Clos Marchand.

[EXPOSITION MÉMORIELLE]

## Les services de santé des armées durant la Grande Guerre

Organisée par l'Union nationale des combattants (UNC), une exposition sur les services de santé durant la Grande Guerre (1914-1918) a été présentée le 3 avril dernier en mairie, en présence du maire Henri BAILE et de son équipe municipale.

### Un service essentiel dans l'effort de guerre

L'intention des organisateurs de cette exposition était de rendre hommage à la mémoire de tous ceux qui se sont dévoués aux soins des blessés de la Grande Guerre et aux blessés eux-mêmes, meurtris dans leur corps et dans leur âme. Le service de santé durant la Première Guerre mondiale était en charge de nombreux aspects de la vie courante sur le front : visites médicales, soins dentaires, éducation à l'hygiène et soins quotidiens. Les médecins, par leur contact permanent avec les poilus, avaient aussi un rôle de soutien moral et psychologique et d'intermédiaire avec les officiers des armes.

### Une exposition mémorielle de grande qualité

Cette exposition mémorielle était destinée à un large public de tous les âges. Elle a été réalisée à partir de très nombreux documents historiques, médicaux, scientifiques, d'ouvrages et d'archives. Elle était accompagnée de nombreuses illustrations et agrémentée de dessins d'Alain Mounier extrait de son ouvrage « L'Ambulance 13 ». L'exposition a abordé différents sujets : la chaîne d'évacuation des blessés, les navires-hôpitaux, les pathologies, les progrès scientifiques et médicaux, les armes chimiques, la logistique, etc.

[DEVOIR DE MÉMOIRE]

### Sensibiliser les enfants à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale

L'équipe du « Devoir de Mémoire » de l'Union nationale des combattants (UNC) est intervenue la semaine du 2 mai dernier dans les classes de CM2 des écoles des Vignes, de Clos Marchand et de la Poulatière, pour sensibiliser les enfants à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, en Europe et en Asie, et aux faits de la résistance. C'est un devoir, pour nous tous, de transmettre la connaissance de notre passé et de notre héritage commun au service des jeunes générations.





[INTERGÉNÉRATIONNEL]

## Des seniors et des jeunes sous un même toit pour s'entraider

La commune a signé un partenariat avec l'association DIGI (Domicile Inter Générations Isérois) qui propose à des seniors et à des jeunes ou moins jeunes (il n'y a pas de limite d'âge) de se réunir sous un même toit pour pouvoir mutuellement s'entraider.

### Cet habitat partagé offre :

- au senior, le moyen de rompre avec la solitude par des moments de convivialité, d'échanges et d'être sécurisé par une présence régulière et surtout nocturne à son domicile ;
- à la personne accueillie de trouver un logement et de poursuivre ses études, son stage ou son travail dans de bonnes conditions ;
- et aux deux parties, le moyen de vivre une expérience solidaire et intergénérationnelle enrichissante.

### Concrètement :

- l'association DIGI rencontre chaque participant afin de vérifier le sérieux et la motivation des personnes accueillies ainsi que les attentes et le niveau d'autonomie des seniors, puis l'association organise la prise de contact ;

- l'accueillant (propriétaire, locataire, vivant seul ou en couple) met à disposition une chambre meublée. En contrepartie, la personne accueillie s'engage à une présence rassurante en partageant des moments de convivialité ;
- après une période d'essai, chaque partie signe une convention qui cadre et sécurise l'échange, DIGI assurant un suivi de la cohabitation ;
- l'accueilli verse à l'accueillant une participation aux charges de l'ordre de 50 € par mois. Chacune des parties doit adhérer à l'association DIGI. L'adhésion s'élève à 60 € par an plus un montant forfaitaire de 15 € mensuels couvrant ses prestations.

Si vous êtes intéressé par cette forme de cohabitation, vous pouvez contacter **Le CCAS au 04 76 52 52 25** ou à [social@saint-ismier.fr](mailto:social@saint-ismier.fr) qui vous mettra en relation avec l'association DIGI.

## Info mairie

Des intrusions ont été constatées sur les terrains synthétiques et en herbe du complexe sportif François-Régis Bériot. La mairie de Saint-Ismier et le Syndicat Intercommunal de la ZONE Verte (SIZOV) vous rappellent que **ces terrains sont interdits d'accès au public.**

[DÉMARCHES ADMINISTRATIVES]

## La carte nationale d'identité à portée de clic !

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques.



Instaurée par l'État depuis mars dernier, la modernisation de la délivrance des cartes d'identité implique la suppression de la territorialité, c'est-à-dire que vous pouvez effectuer votre demande dans n'importe quelle mairie équipée par l'État d'un dispositif de recueil (Meylan, Domène, Allevard, Grenoble, Échirolles, etc.), quel que soit votre lieu de résidence.

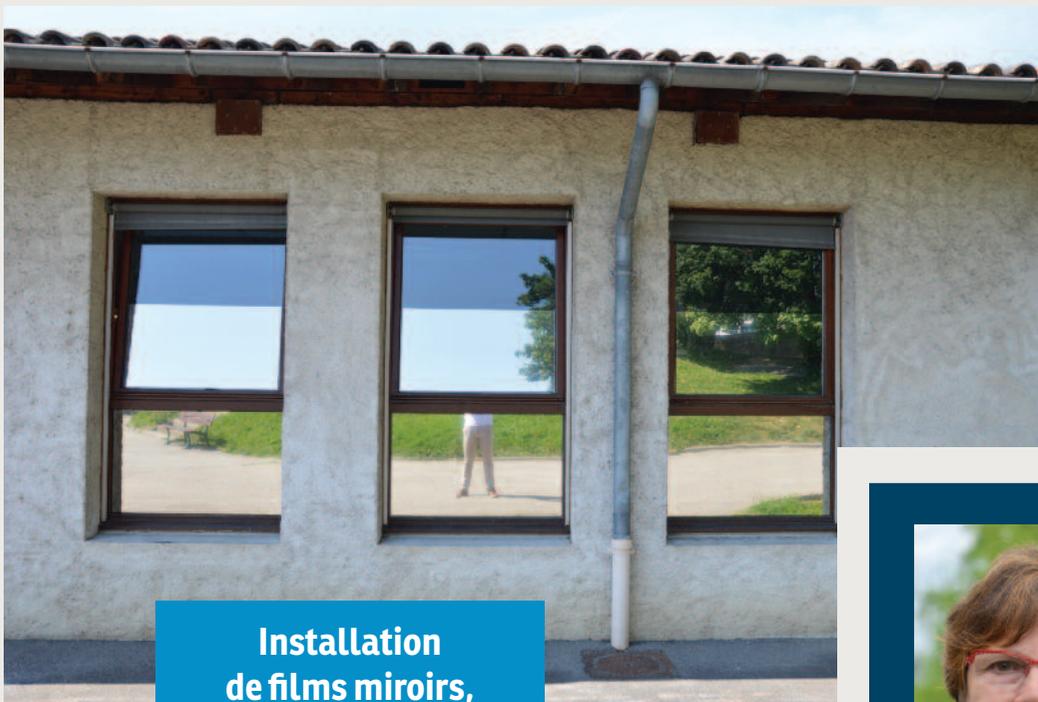
### Le mode d'emploi pour obtenir ce titre est désormais le suivant :

- Effectuer sa pré-demande en ligne sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <http://ants.gouv.fr> ;
- Rassembler les pièces nécessaires pour la constitution du dossier : ancienne carte nationale d'identité, photo (norme ISO), justificatif de domicile du demandeur ;
- Déposer le dossier dans la mairie de son choix, équipée par l'État du dispositif de recueil. Sur rendez-vous ;
- Faire enregistrer le dossier en mairie avec numérisation des empreintes digitales ;
- Retirer la carte nationale d'identité (CNI) dans la mairie où le dossier a été déposé.

[AFFAIRES SCOLAIRES]

## La sécurisation des établissements scolaires au cœur des préoccupations de la municipalité

À la suite des derniers attentats, le gouvernement, soucieux de hausser le niveau de vigilance, a pris des mesures particulières impliquant la coordination des différents services de l'État et des collectivités afin d'assurer la sécurité des établissements scolaires, de leur personnel et de leurs élèves. À la rentrée de septembre 2016, un diagnostic de sécurité des écoles a été réalisé avec l'aide du référent sûreté de la Gendarmerie nationale pour définir les priorités de sécurisation de chaque bâtiment.



**Installation de films miroirs,**  
limitant la visibilité de l'extérieur, dans les écoles de Saint-Ismier.

### Les actions identifiées sont les suivantes :

- Permettre un contrôle de l'accès dans les bâtiments scolaires ;
- Limiter la visibilité directe de l'extérieur dans les salles de classe ;
- Empêcher l'accès de véhicules sur les parvis exposés ;
- Envisager de rehausser les clôtures pour limiter l'accès dans l'enceinte des écoles.



**Françoise VIDEAU,**

*Maire-adjointe chargée des affaires scolaires, petite-enfance et jeunesse*

### Des mesures de sécurité ont été prises en 2016 et 2017

Dès la fin de l'année 2016, des visiophones ont été installés afin de permettre aux équipes enseignantes et aux agents des services périscolaires de contrôler l'accès dans les bâtiments. Début 2017, des films miroirs ont été posés sur les vitres des classes donnant directement sur les accès publics. En parallèle, chaque directeur d'école a revu le Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) « attentat-intrusion ». Des exercices de simulations ont été réalisés avec les enfants de manière pédagogique et des salles de confinement ont été identifiées. Elles sont en cours de sécurisation.

[POLITIQUE ÉCOLOGIQUE]

## Inauguration du chemin des Vignerons

Le maire Henri Baile et son équipe municipale ont inauguré le chemin des Vignerons le 9 juin dernier, en présence de deux anciens vigneron, Pierre Jay et Jacques Picard, et devant une foule venue nombreuse. Ce cheminement pour les piétons a été aménagé afin qu'il soit propice au pédibus scolaire et aux liaisons interquartiers. Si tous les chemins mènent à Rome, celui des Vignerons conduit les Ismériens à l'affirmation d'une politique volontaire en faveur des modes doux et à la nécessaire réduction de l'empreinte écologique des activités humaines.



[SANTÉ PUBLIQUE]

## Projet « Médivillage » : la santé au cœur du village

L'ancienne caserne des pompiers va être restructurée afin d'accueillir quatre médecins généralistes, un kinésithérapeute et trois infirmières.



La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à « Atelier 2 » à la suite d'une consultation publique. Le projet retenu est caractérisé par la liaison originale entre les bâtiments anciens et historiques ainsi que par le traitement de la façade. Dans le cadre de la conservation du patrimoine communal, l'aspect extérieur du

bâtiment historique sera conservé autant que possible. Ce projet, construit avec la participation des professionnels de santé, est en phase de finalisation. Dans cette perspective, le parking sera réaménagé et les véhicules de La Poste n'y stationneront plus à partir de septembre prochain.

Ce projet municipal dit « Médivillage » permettra de compléter l'offre médicale située à « Médivallée », en bas de la commune. Il répond à l'attente des habitants, en particulier les personnes âgées, du haut de la commune, qui sont soucieux de pouvoir accéder à une offre de santé de proximité.



[TRANSPORTS]

## Un service de transport sur réservation (RESA) dans le Grésivaudan

RESA est un service de transport sur réservation destiné à faciliter les déplacements depuis les communes de montagne. Ce service complète le réseau des lignes urbaines « TouGo » de la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) et fonctionne en semaine sur réservation.

### Des élus municipaux sur le terrain pour tester RESA

Les élus municipaux de Saint-Ismier, Françoise Videau, Jean Moine, Annick Berthold et Arielle Poncin dit Rosset, ainsi qu'un membre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Claude Fages, ont testé en avril dernier les lignes de bus internes à la commune (Citadine A, et transport à la demande G100) afin d'établir des fiches conseils pour nos aînés, parfois en difficulté devant le foisonnement d'informations sur l'affichage des arrêts de bus. La ligne G100 leur a permis d'aller des hauteurs de Saint-Ismier jusqu'au collège, puis par la ligne Citadine A, ils sont allés du collège du Grésivaudan jusqu'à la gare de Lancey.

### Le fonctionnement de ce service à la demande

Le service sur réservation fonctionne du lundi au vendredi dans la journée et vient compléter l'offre des lignes urbaines et scolaires. Différentes zones sont concernées et la réservation permet de desservir les quartiers les moins denses. La prise en charge et la dépose des voyageurs se font à des arrêts et à des horaires définis. Accessible à tous, RESA est un service particulièrement utile pour les personnes qui ne sont pas motorisées : les jeunes, les personnes âgées, les demandeurs d'emplois, etc. Pour en bénéficier, vous devez réserver votre transport au moins 2 heures avant votre trajet, soit en ligne sur

[www.tougo.fr/Pratique/Transport-sur-reservation](http://www.tougo.fr/Pratique/Transport-sur-reservation), soit en téléphonant au 0800 941 103 (numéro vert, service et appel gratuits) du lundi au vendredi de 8h à 18h30 et le samedi de 9h à 12h (sauf jours fériés). L'opérateur vous informera sur l'horaire et l'arrêt programmés en fonction de votre demande. Ce service de transport sur réservation (RESA) est accessible avec le ticket vendu à bord du véhicule, au prix de 0,50€ (valable 3h) ou avec les abonnements.

**TouGo**  
vos déplacements dans le Grésivaudan

## Le dispositif « Voisins vigilants et solidaires » se concrétise

Voilà un an que le dispositif municipal « Voisins vigilants et solidaires » a été mis en place. Il semble intéressant d'en tirer un premier bilan.



**Sandrine IDIER,**  
Première adjointe au maire

### Dispositif « Voisins vigilants »

Ce sont 16 micro-quartiers qui, pour l'instant, se sont inscrits dans le dispositif avec 16 référents de quartier et presque autant de suppléants. Lors de l'entrée d'un quartier dans le dispositif, la mairie fournit une charte qui définit précisément le rôle du « référent voisin vigilant », permet d'encadrer les missions et lève les ambiguïtés sur les prérogatives de chacun.

La Gendarmerie nationale reste le garant du bon fonctionnement du dispositif. Un panneau est installé à chaque entrée de secteur concerné et la mairie met à disposition des autocollants de différentes tailles. Pour évaluer sa mise en place, la municipalité a créé un suivi par carte, qui positionne les quartiers inscrits dans le dispositif et les cambriolages de l'année.

Ce suivi permettra, dans le temps, de vérifier l'efficacité des dispositions prises et d'améliorer le mode de communication de la mairie. En l'état, une baisse significative des cambriolages est constatée sur la commune et seules deux tentatives de cambriolage ont été perpétrées dans les zones concernées.

Pour toute information, vous pouvez consulter sur [www.saint-ismier.fr](http://www.saint-ismier.fr), rubrique « Vie quotidienne - Police municipale » ou contacter directement le policier municipal au 06 27 15 52 70.



### Le rôle du référent de quartier dans le dispositif « Voisins vigilants et solidaires »



#### 1- Comment faire pour devenir référent ?

Il faut se porter candidat auprès du policier municipal de Saint-Ismier qui fera valider votre demande auprès de la gendarmerie. Une fois cette validation obtenue, une adresse mail spécifique vous sera attribuée qui permettra un échange d'informations entre vous, la police municipale et la gendarmerie

#### 2- Quels types d'informations s'échangent ?

Le référent de quartier pourra signaler tout événement qu'il jugera utile à la gendarmerie, par exemple une voiture garée et immobile depuis plusieurs jours, la circulation d'un véhicule en repérage ou un porte à porte suspect.

Ce sont des informations qui ne présentent pas de caractère d'urgence.

En cas d'urgence, mieux vaut composer le 17 pour signaler un événement qui mérite l'intervention immédiate de la gendarmerie.

De la même manière, la gendarmerie pourra vous informer d'un cambriolage intervenu dans votre quartier ou d'un démarchage irrégulier repéré sur la commune.

Attention, il ne s'agit pas de signaler tout mouvement dans sa rue, c'est une affaire de bon sens et de recul face à une situation donnée. La gendarmerie pourrait retirer de la liste un référent abusant de ses prérogatives.

#### 3- Comment identifier une rue inscrite dans le dispositif ?

Lorsque vous rentrez dans ce dispositif, la mairie vous fournit des autocollants avec le logo officiel de la commune.

Il existe 3 tailles d'autocollants, un destiné aux boîtes aux lettres, une taille intermédiaire et un grand format destiné à être posé sur un poteau électrique ou un portail. Attention il est interdit de les apposer sur les panneaux de signalisation routière.

Seul le logo officiel de la commune sera autorisé.

#### 4- Quelles sont les responsabilités des référents de quartier ?

Vous êtes référent pour une rue ou un quartier. A vous d'en parler à vos voisins pour qu'ils adhèrent au dispositif et qu'ils puissent bénéficier des informations ou qu'ils puissent vous en transmettre : à vous de jouer le rôle de « d'animateur » de votre quartier.

Si cela est possible, chaque référent peut avoir un suppléant pour le remplacer pendant ses absences.

Etre référent de quartier ne signifie pas être responsable de la sécurité de sa rue. Il est juste un relais dont la responsabilité juridique ne saurait être engagée. Le dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Par conséquent, cela exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention hors le cadre de crimes ou délits flagrants (article 73 du code de procédure pénale).

Chaque citoyen peut s'inscrire dans un autre dispositif : « Opération Tranquillité Vacances » (imprimé à télécharger sur le site de la mairie) et reste responsable de l'envoi du document à la gendarmerie ou à la police municipale.

Toutefois, il est également bien d'en informer le « référent de quartier », qui pourra être plus attentif en cas d'absence connue d'un voisin. Par contre, le référent de quartier ne saurait être tenu responsable de la diffusion de l'imprimé « OTV » auprès des services concernés.

Une liste de tous les référents de quartier ainsi que leur localisation sera tenue à jour et vous sera transmise dès modification.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Christophe Landerieux (police municipale) au 06.27.15.52.70

Version: 2016-05-27

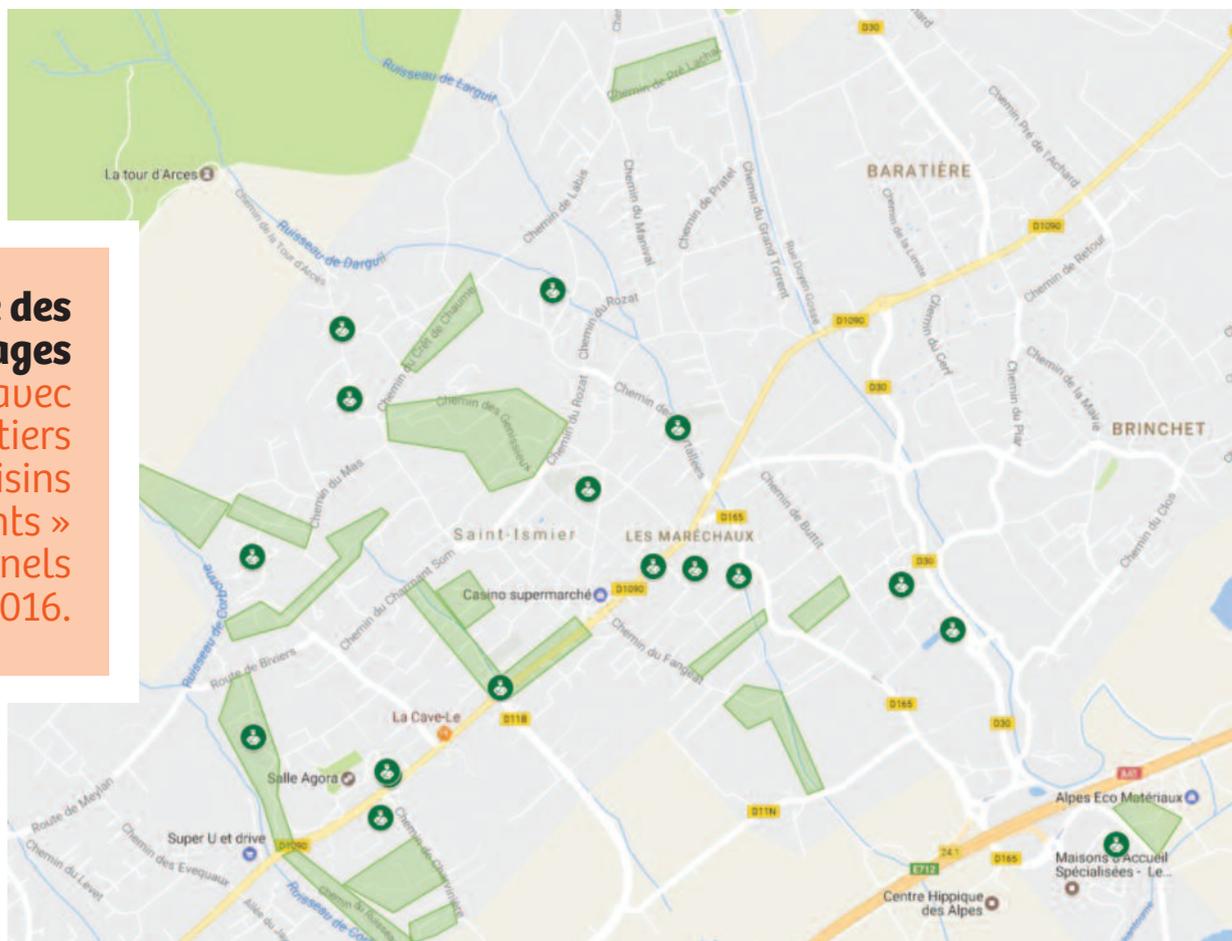


**Carte des cambriolages recensés en 2015 avant la mise en place du dispositif.**



- Zones couvertes par un référent « Voisins vigilants »
- Lieu d'un cambriolage

**Carte des cambriolages 2017 avec les quartiers « Voisins vigilants » opérationnels depuis juin 2016.**



17 cambriolages, dont deux en zone « Voisins vigilants »

## Dispositif « Voisins solidaires »



### Définition du « Voisin solidaire »

La commission extra-municipale « Voisins solidaires » s'est réunie trois fois depuis sa création. Les réflexions du groupe ont porté sur une définition du voisin solidaire. Comme pour le voisin référent du dispositif « Voisins vigilants », l'équipe municipale envisage de trouver des voisins relais dont le rôle serait précisément défini et encadré. Une proposition devrait voir le jour à l'automne 2017.

### Les premières initiatives

Plus ludique, une invitation pré-remplie pour la « Fête des voisins » du 19 mai dernier a été mise à disposition pour impression sur le site Internet de la mairie, en espérant inciter les quartiers à l'organiser. Cette invitation est d'ailleurs toujours disponible pour ceux qui organisent la fête des voisins durant l'été. Enfin, des réflexions sont en cours sur la mise à disposition d'une plateforme Internet sur laquelle les Ismériens pourraient échanger des services ou du matériel.

### Appel à bénévoles pour le portage de livres dans le cadre du dispositif municipal « Voisins solidaires »

Un appel est lancé aux personnes de bonne volonté et aimant la lecture, pour participer au démarrage d'un service de portage de livres à domicile chez des personnes handicapées et dépendantes. Celles-ci seront domiciliées près des bénévoles et inscrits en médiathèque à ce service. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la médiathèque de l'Orangerie au 04 76 52 92 76.

The poster features a bright orange background with a sun icon at the top left. The main text reads 'FORTES chaleurs ADOPTEZ LES BONS GESTES'. Below this, a smaller text box states: 'LES FORTES CHALEURS DOIVENT INVITER CHACUN À LA PLUS GRANDE PRUDENCE POUR EN LIMITER LES RISQUES, EN PARTICULIER LES PERSONNES LES PLUS FRAGILES'. At the bottom, there are icons representing vulnerable groups: an elderly person, a person in a wheelchair, a person in a hospital bed, a pregnant woman, and a family. Below the poster, the text reads: 'Plan « canicule » 2017'.

Conformément à la législation, le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées ou isolées). En cas d'urgence « canicule » décrétée par la préfecture de l'Isère, les personnes inscrites seront contactées et se verront proposer, si besoin, conseils et assistance. Les personnes peuvent s'inscrire d'elles-mêmes mais un tiers (parent, voisin, médecin traitant, etc.) peut également prendre l'initiative de la faire. Il s'agit d'une demande écrite. Le niveau « veille saisonnière » est activé du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2017. Un numéro d'information gratuit depuis un poste fixe « Canicule Info Service » est disponible en cas d'épisodes de forte chaleur: 0 800 06 66 66 (accessible tous les jours, de 9h à 19h). Pour vous inscrire sur le registre, rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie au 04 76 52 52 25 ou sur [www.saint-ismier.fr](http://www.saint-ismier.fr), rubrique « Actualités » sur la page d'accueil.

ESPACE AGORA

[SAISON CULTURELLE]



## 2017-2018, la 26<sup>e</sup> saison et beaucoup de changement en perspective

C'est d'abord un changement de nom, l'Agora devient « l'Espace Agora ». Cette nouvelle appellation reflète d'avantage son esprit puisque c'est bien un « espace » qui accueille la vie associative, la vie scolaire et la vie culturelle de Saint-Ismier. Mais aussi des séminaires, des salons, des mariages, etc. Cette nouvelle appellation est accompagnée d'un nouveau logo.

La saison culturelle de l'Agora s'étoffe, avec près de 20 rendez-vous, théâtre, danse, musique, one-man-show, etc. Cette année, outre une programmation très riche, l'accent est mis sur la fidélité des spectateurs avec un nouvel abonnement à tarif ultra préférentiel. Plus besoin d'acheter une carte d'abonnement, il suffira de réserver trois spectacles différents en même temps et vous serez abonné. De plus, cette année, la totalité des spectacles seront en places numérotées (sauf spectacle jeune public).

👁️ Retrouvez toute la programmation de l'« Espace Agora » sur [www.agora-saint-ismier.com](http://www.agora-saint-ismier.com), et venez rencontrer Michel Drucker, Le Ballet Opéra National de Kiev, Les musiciens du Louvre, Starmania, etc. et cela près de chez vous, au cours de l'année 2017-2018.

**Soirée de présentation de la nouvelle saison culturelle de la municipalité**

Monsieur le maire, Henri Baile, son adjointe à la culture et aux associations, Annick Berthold, et les responsables de l'Agora et de la médiathèque ont, tour à tour, présenté le 15 juin dernier la saison culturelle 2017/2018 de la municipalité.

La billetterie est ouverte sur [www.agora-saint-ismier.com](http://www.agora-saint-ismier.com)

[CINÉ-CONFÉRENCES]

## Les ciné-conférences « Connaissance du monde » reviennent à l'Espace Agora

Après deux ans d'absence à l'Agora, les ciné-conférences « Connaissance du monde » reviennent à Saint-Ismier. Cette année, sept rendez-vous, sept grands voyages : l'Islande, la Californie, la route Napoléon, le Cambodge, le Danube, le Tibet, la splendeur des lacs italiens. « Connaissance du monde », c'est la projection d'un grand film commenté en direct par son réalisateur. Séance unique à 19h.

En vous abonnant dès maintenant, vous bénéficierez de votre place réservée pour les sept séances et d'un tarif privilégié de 50 € pour les sept projections (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte).

👁️ Plus d'infos sur : [www.agora-saint-ismier.com](http://www.agora-saint-ismier.com)



[MÉDIATHÈQUE DE L'ORANGERIE]



Vernissage de l'exposition  
**vendredi 22 septembre 2017,  
à 17 heures**

## « Les violoneux » du 15 septembre au 7 octobre

**EXPOSITION PHOTOS** Le photographe Jean-Luc Joseph présente une trentaine de photographies en noir et blanc de violoneux traditionnels du monde rural de montagne, souvent fins virtuoses, parfois facteurs de leurs propres instruments. Cet ensemble de portraits et de paysages montre aussi le labeur et les loisirs des paysans dans le monde rural de la Savoie.

Cette exposition accompagne la publication d'un livre-disque qui remet au goût du jour les musiques jouées jusqu'à un passé récent dans les bals alpins : polka, mazurka, valse, mais aussi quadrille savoyard, bourrée ardéchoise avec un focus particulier sur les rigodons dansés jusqu'aux portes de Grenoble, en Vercors, Trièves, Matheysine, etc.

En complément de l'exposition, une vidéo-conférence, animée au violon par l'auteur des photographies, présentera la pratique de la musique traditionnelle alpine au travers d'archives photographiques sur plus de 100 ans. Cette conférence aura lieu le mardi 3 octobre 2017 à 15h dans le cadre de la « Semaine bleue », animation nationale pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle ainsi que sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées dans notre société.

👁️ La médiathèque de l'Orangerie  
Tél : 04 76 52 92 76  
[www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr](http://www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr)

[HABITAT]

# Des aides financières pour réhabiliter votre logement

**SUBVENTIONS** L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est lancée par la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG). À la clé, des subventions pour rénover votre logement.

Cette OPAH a pour objectif la réhabilitation de 249 logements entre 2017 et 2020. Plus de 2,5 millions d'euros de subventions de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), de la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) et du Conseil départemental de l'Isère seront versés aux propriétaires dans le cadre de cette opération. L'OPAH s'adresse aussi bien à des propriétaires occupants, selon des conditions de ressources, qu'à des propriétaires bailleurs souhaitant louer des logements à loyers modérés.

### Quels travaux peuvent être subventionnés ?

- Les travaux d'économie d'énergie: isolation, menuiseries, chauffage, énergies renouvelables, etc.;
- Les travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou à mobilité réduite: douche à l'italienne, siège monte escalier, rampe d'accès à l'habitation, etc.;
- Les travaux lourds visant à résoudre une dégradation importante du logement: humidité, absence de chauffage, etc.



### A qui s'adresser ?

Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide et connaître le dispositif de l'OPAH, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition (pour les projets des propriétaires occupants) et contactez SOLIHA Isère Savoie au numéro vert 0 805 030 004 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou à [le-gresivaudan@solihha.fr](mailto:le-gresivaudan@solihha.fr) ou lors de permanences:

- tous les mercredis après-midi de 14h à 16h dans les locaux de la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG), 90 rue Henri Fabre à Crolles;
- un vendredi sur deux de 10h à 12h en mairie d'Allevard;
- un jeudi sur deux de 10h à 12h à la maison des services de Pontcharra, 33 rue de la Ganterie.

**Attention : Ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé les dossiers de subvention et d'avoir obtenu les accords des financeurs. Les aides ne sont pas acquises de droit mais font l'objet d'une décision de l'ANAH et de la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG). Dans le cadre de ses opérations, la CCPG ne mène aucune campagne de démarchage téléphonique ou en porte à porte auprès des particuliers en vue de leur fournir des services commerciaux. Par prudence, ne répondez jamais à ce type de sollicitations et signalez-nous démarches ou messages suspects.**

[INTERCOMMUNALITÉ]

## Zoom sur le budget de la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan

La séance du Conseil de la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan (CCPG), le 3 avril dernier, a été principalement marquée par le débat budgétaire (DOB) et le vote du budget primitif (BP) pour l'exercice 2017. Celui-ci s'élève à 157 millions d'euros et se répartit en 105 millions d'euros en fonctionnement et 52 millions d'euros en investissement.

Le budget de la CCPG repose sur une maîtrise des dépenses en travaillant à une optimisation des services, tout en préservant la solidarité avec les communes. Parallèlement, un maintien des taux d'impôts locaux (cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation, taxe foncière) au niveau de 2016 a été acté. Cependant et malgré l'opposition du maire de Saint-Ismier, Henri BAILE, une augmentation du Versement transport (VT) de 0,8% à 1% et de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 4,70% à 4,95% ont été votées. Dans le cadre de ce budget, la première dépense concerne la solidarité avec les communes (un tiers du fonctionnement), puis suivent les transports et les déchets (plus de 15% chacun).



[TRIBUNE POLITIQUE DE LA MINORITÉ]

## Retrait de ma délégation « Ethique –Transparence et Démocratie »

Ce 23 juin, le maire a décidé de me retirer la délégation « éthique, transparence et démocratie » qu'il m'avait confiée en avril 2014 suite à son élection. Il viole ainsi ses engagements électoraux pris lors de la fusion de nos deux listes.

Sa soudaine décision unilatérale de retrait de ma délégation a été faite au prétexte de mon «manque d'assiduité» alors qu'il était informé des raisons de mes absences suite à mes visites à l'hôpital de Chartres auprès de mon filleul dans le coma avant sa mort.

La méthode est brutale et violente. J'ai en effet appris le retrait de ma délégation par simple lettre recommandée pendant cette période de deuil. Très choquant, la presse a été prévenue avant moi.

Nos désaccords politiques ne peuvent justifier une telle façon de faire et le non-respect des engagements électoraux. Dans ce contexte de violence politique, il m'est devenue impossible en tant que centriste de continuer à travailler avec un maire qui agit ainsi.

Je ne démissionne pas de mes mandats municipaux et communautaires mais je décide de quitter la majorité. Il y aura donc deux oppositions à Saint-Ismier, celle du groupe de Mr Gauvain et la mienne. Je continuerai à défendre les valeurs de la Charte Anticor que j'étais une des rares candidates à avoir signée lors des municipales. Mon opposition sera constructive mais sans concession sur les trois points principaux de cette Charte : la transparence, l'éthique et la démocratie.

Je continuerai aussi à agir pour l'accueil des réfugiés fuyant les zones de guerre et les persécutions du fait de leur religion. En 2016, 3 familles ont ainsi été accueillies pendant des mois chez des particuliers de St-Ismier : 2 familles de chrétiens d'Orient et 1 famille tibétaine. Grâce à la mobilisation du milieu associatif paroissial et de beaucoup de citoyens, ces 3 familles sont maintenant intégrées professionnellement (3 CDI) et culturellement dans notre société.

**Geneviève Picard**

[TRIBUNE POLITIQUE DE LA MAJORITÉ]

Madame, *Geneviève*,

Par arrêté en date du 23 avril 2014, je vous ai confié une délégation spéciale relative à la démocratie, l'éthique et la transparence dans le but de veiller et pouvoir m'alerter ainsi que l'ensemble des adjoints et des conseillers municipaux délégués sur les aspects relevant de leur délégation respective.

À de nombreuses reprises au cours de ces dernières années j'ai dû vous rappeler votre devoir de loyauté afin que votre attitude ne nuise pas aux projets et à la bonne entente de l'équipe municipale.

Malgré ces différents courriers, vous avez persévéré dans cette posture.

Une délégation de fonction impose l'existence d'un lien de confiance avec les élus composant l'équipe municipale afin que nos projets communs puissent se concrétiser. Vos manquements répétés à votre devoir de loyauté ont rompu ce lien de confiance. Il n'apparaît plus aujourd'hui possible que votre délégation s'exerce sereinement avec l'ensemble des adjoints et conseillers délégués. En outre, je constate un véritable manque d'assiduité aux différentes séances des commissions dont vous êtes membre

En conséquence, je me vois contraint de vous retirer cette délégation puisqu'elle ne peut plus s'exercer conformément à votre lettre de mission.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.

*Opertant*      *Henri BAILE*  
Le Maire,                      Henri BAILE

Il existe un art pervers de mêler le vrai et le faux, l'évident et le flou, le certain et le plausible, puisqu'on ne peut jamais réfuter, ni confirmer un tel discours il produit à coup sûr l'effet visé : le soupçon et la méfiance. **La réalité est souvent plus simple, ce courrier en atteste.**

[TRIBUNE POLITIQUE DE LA MINORITÉ]

## C.C.P.G. ou Comité Central Pour le...Gaspillage

L'état des finances de la CCPG se détériore plus vite que la fonte des neiges de nos stations. La gestion financière de cette intercommunalité part à vau-l'eau, malgré la hausse des impôts. Vous avez peut-être déjà constaté l'augmentation de 8% en 2016 de la part de la taxe foncière relative à l'intercommunalité. De nouvelles hausses sont à prévoir dans les prochaines années, compte tenu de la prise de compétences nouvelles : eau, assainissement, tourisme, stations de montagne, zones économiques. La CCPG reprend donc des compétences alors qu'elle ne dispose ni du personnel ni des recettes financières pour gérer ces nouvelles attributions. Dérapages budgétaire et des impôts assurés.

Il est vrai que nos stations vont mal eu égard au réchauffement climatique. La CCPG a déjà versé en 2016 des subventions de plusieurs millions d'euros pour permettre l'équilibre budgétaire de nos stations. Équilibrer un budget déficitaire est une chose, mais reprendre la gestion en est une autre. La reprise des stations des 7 laux, et du Collet d'Allevard a été actée et s'est faite sans la présentation de documents officiels, pas de comptes annuels détaillés, ni de prévisions d'exploitation, ni de trésorerie, ni d'investissements futurs. En résumé, beaucoup d'amateurisme pour prendre une telle décision lourde de conséquences. Mais voter sur ces bases-là ne semble poser aucun problème à nos élus, ni à notre Maire. L'opposition municipale a voté "contre", car la CCPG n'a ni les compétences, ni les reins assez solides pour reprendre en gestion ces stations, reprenant de fait l'endettement actuel très élevé.

Mais d'autres dépenses inconsidérées ont été également engagées, telles la mise en place des points d'apports volontaires pour 4 M€, la rénovation du musée d'Allevard pour environ 2 M€ pour seulement 4000 entrées par an, ou la poursuite des études liées à la liaison par télécabine entre Allevard et le Collet (coût prévisionnel de 12 M€), alors que ce projet n'est pas viable. Malheureusement la liste est longue et notre espace est trop court pour en parler...

**Christophe Gauvain / Luc Meunier / Sylvain Michalik / Clotilde Nicolussi Castellan / Agnès Schuster**

[DÉVELOPPEMENT DURABLE]

## Mobilité durable et PLD, les modes doux en marche !

Alors que les premières conclusions du Plan local de déplacements (PLD) ont été rapportées au groupe de travail et que les réunions de quartiers permettront de débattre de ses orientations pour l'aménagement des voiries, les initiatives liées au développement durable se conjuguent avec l'innovation pour varier l'offre de pratique dans des modes alternatifs.

En référence au programme électoral de 2014, ils se corrént aux particularités du territoire, aux usages et aux divers publics, dans une visée moins polluante, plus responsable et plus solidaire.



### Aménagement des passages piétons

Ainsi, les piétons peuvent d'ores et déjà emprunter le chemin des Vignerons nouvellement aménagé en attendant les tracés du PLD. Les élus réfléchissent au toilettage des Pédibus avec l'association des parents d'élèves des écoles, selon des modalités différentes en fonction des contraintes des familles (en sollicitant un appui intergénérationnel, par exemple). Une personnalisation de certains

passages piétons pourrait aussi se dessiner afin de sensibiliser les enfants, leurs familles... et les conducteurs !

### Vélos électriques et arceaux à vélo

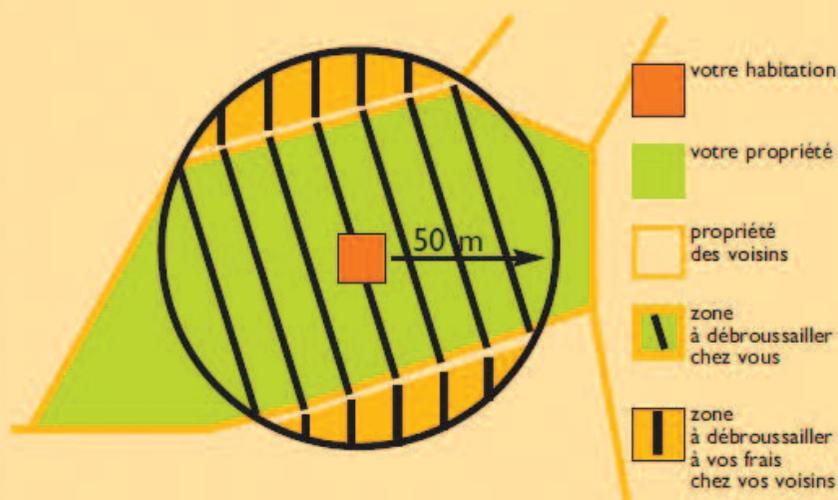
Concernant les cycles, la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) a récemment procédé au repérage des voiries afin de baliser les pistes cyclables intercommunales qui sillonnent notre commune. Les amateurs de deux roues ont pu observer la localisation

des 25 arceaux pour vélo qui compléteront bientôt l'existant, lors de la journée de l'électromobilité. Les essais de vélos électriques furent nombreux lors de cette journée, ils se poursuivront durant l'été 2017 avec le renouvellement du prêt, pendant une semaine, offert par la mairie aux habitants. Cerise sur le gâteau, la borne de rechargement inaugurée ce même jour sur le parking du collège, ravitaille déjà rapidement les véhicules... et les cycles !

[VALORISATION DU PATRIMOINE]

## Obligation de débroussaillage : soyons solidaires

La législation du Code Forestier impose à certains propriétaires de débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de leur habitation. C'est ainsi que de nombreux habitants sont dans l'obligation de débroussailler la propriété de leur voisin lorsque celle-ci se situe en zone agricole ou naturelle et ne porte pas de construction. En effet, le législateur a considéré qu'il appartenait au propriétaire de l'habitation concernée par le risque de faire le nécessaire pour se protéger. La municipalité appelle au bon sens et à l'esprit de solidarité des propriétaires de terrains agricoles et naturels et leur demande de les entretenir, tout particulièrement lorsqu'ils sont mitoyens d'habitations concernées par l'obligation de débroussaillage.





**Claudine GELLENS,**

Conseillère municipale déléguée au développement durable

**Une synergie environnementale, sociale et économique**

L'équipe municipale multiplie les initiatives pour répondre tant aux nécessités climatiques locales qu'aux besoins et pratiques des Ismériens. Au-delà des plates-formes intermodales, elle développe un maillage communal en vue de matérialiser des points de rencontres dans les différents secteurs de Saint-Ismier et sur la route départementale, pour favoriser le covoiturage et l'auto-stop ! Aujourd'hui, les « pendulaires », ceux effectuant un déplacement quotidien entre le domicile et le lieu de travail, peuvent déjà prendre appui sur diverses applications de co-voiturage, dont « Karros », afin de rallier les pôles économiques de la vallée et disposent des parkings-relais (P+R) ou arrêts de bus pour se rencontrer.

Mais à l'automne, les lycéens, comme les « pendulaires », bénéficieront du dispositif « Rezopouce » puisque notre commune a été choisie comme territoire expérimental par la CCPG : grâce à un financement intercommunal, des points de rendez-vous supplémentaires permettront des prises en charge sécurisées et l'application web gratuite, offrira un cadre déontologique aux rencontres entre auto-stoppeurs et conducteurs. En complément, un groupe de travail s'intéresse à la mobilité des aînés isolés avec le concours du réseau de bus de la CCPG, qui constitue déjà un support important pour tous.

L'ensemble des aménagements et initiatives sera présenté à l'automne et les élus espèrent qu'au-delà des supports de communication municipaux et des rencontres de quartier, les associations éponymes et le dispositif « Voisins solidaires » constitueront des relais efficaces. Le puzzle s'organise et ses pièces s'ajustent dans une synergie en 3D, selon des contingences environnementales, sociales et économiques : ainsi, le réseau se tisse en direction de tous en croisant tous les modes pour diminuer le flux de véhicules, les coûts de transport et d'investissement, tout en favorisant les échanges. Et si l'usager reste seul maître, le maire de Saint-Ismier espère bien avant de conclure son mandat, pouvoir énoncer que l'évolution des pratiques de déplacement est... en marche !



## Contacts

Service associatif de la mairie pour le prêt de vélo à assistance électrique (VAE) :

04 76 52 92 74 ou

[association.mairie@saint-ismier.fr](mailto:association.mairie@saint-ismier.fr)

Le co-voiturage avec « Karos » :

[www.karos.fr](http://www.karos.fr)

Dispositif « Rezopouce » :

[www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr)

[JOURNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE]

## La valorisation de la biomasse

Dans le cadre de la « Journée européenne du patrimoine » le 16 septembre prochain, qui propose des animations autour du thème du développement durable, la médiathèque de l'Orangerie invite un auteur Ismérien à présenter son nouvel ouvrage sur les filières de valorisation de la biomasse.

L'auteur Claude Sourisse, ingénieur diplômé de l'INPG et membre de l'association COVABIS (COMité de VALorisation de la Biomasse par l'Information et la Science) située à Saint-Ismier, nous présentera une schémathèque de 10 photographies qu'il commentera pour mieux faire comprendre à tous les problématiques économiques et écologiques de la biomasse.

Partant des constats de graves pénuries annoncées sur les ressources actuelles de la planète et des menaces sur l'environnement, l'auteur montrera que le végétal (agriculture, forêts, déchets) offre des atouts considérables pour remplacer les matériaux et les énergies fossiles. Vente et dédicace du livre « Les ressources du futur issues du monde végétal » feront suite à la conférence.

### Samedi 16 septembre 10h30, Conférence grand public

pour la valorisation future de la biomasse à la mairie (salle des commissions).



« Le patrimoine, c'est aussi notre avenir : demain dans nos assiettes et nos jardins »

**10h30-11h10** : Conférence de M. Sourisse et dédicace de son livre « Les ressources du futur issues du monde végétal » en mairie.

**11h30-12h45** : Conférence théâtralisée « Le climat est dans l'assiette » à la salle du Rozat.

**12h45-14h** : Pique-nique (dessert et café sont offerts) dans le parc de la mairie.

**14h-15h** : Diaporama « À table la planète » en mairie.

**10h30-16h** : Ateliers ludiques dans le parc de la mairie : exposition autour des nichoirs, stand Covabis sur la biomasse, ateliers d'art, stand compostage, jeux (quizz, des kms dans mon assiette, etc.).

**13h** : Ateliers de dégustation (insectes, algues, fleurs, etc.).

[CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE]

## Vif succès pour La commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

Pour fêter la Victoire de 1945, la municipalité a commémoré la fin de la Seconde Guerre mondiale par un défilé de jeeps militaires, le 8 mai dernier au mémorial Doyen Gosse, puis devant la plaque Lagier, et enfin au monument aux morts de la place de l'église. L'hymne national « La Marseillaise » et le « Chant des partisans » ont été chantés par les membres de la chorale « Chœurs en Grésivaudan ». La cérémonie s'est clôturée par la chorale des élèves de l'école Clos Marchand qui ont entonné un chant de paix « Non, non, rien n'a changé ». Un moment riche en émotions pour une belle cérémonie patriotique. Néanmoins, l'hôpital militaire n'a pas pu être, comme prévu initialement, reconstitué dans le parc de la mairie à cause de la pluie et de l'humidité la veille.



[ANIMATIONS MUNICIPALES]

## Vos prochains rendez-vous

### Cinéma

**JEUDI 6 JUILLET**

Dès 17 h  
Animations  
Buvette  
jeux  
Bubble foot

Venez pique-niquer en famille

**Cinémailes**  
du Grésivaudan

21 h 30  
Film  
23 h  
Astronomie

Parc de la Mairie à Saint-Ismier

### Forum des associations

**Samedi**  
**9 septembre 2017**  
**8 h 30 à 13 h**

**FORUM  
DES  
ASSOCIATIONS**

Comité  
**agora**  
Saint-Ismier

### Vide-grenier

**VIDE-GRENIER  
BROCANTE**

**Dimanche 10 septembre**  
**Saint-Ismier 2017**

8h30 à 17h à l'Agora

@ :  
comitedesfetes-saintismier@live.fr

✉ :  
Comité des fêtes  
Place de l'Agora  
38330 Saint-Ismier

☎ : 06.26.80.29.24

[www.comitedesfetessaintismier.fr](http://www.comitedesfetessaintismier.fr)

## Association apicole de Saint-Ismier



Différents travaux d'entretien et de protection ont eu lieu sur le rucher en ce début de printemps : éradication des chenilles processionnaires et pose de filets de protection. Nous vous donnons rendez-vous le samedi 2 septembre, à la salle des fêtes du Rozat de 9h à 13h, où petits et grands sont invités à venir découvrir les différentes étapes de l'extraction du miel et goûter le miel récolté sur place.

Toutes les infos sur : [www.les-ruchers-saint-ismier.blogspot.fr](http://www.les-ruchers-saint-ismier.blogspot.fr)

## La Maison Pour Tous (MPT)



La Maison Pour Tous (MPT) de Saint-Ismier propose deux stages de poterie pour les enfants de 4 à 14 ans. Dans un climat ludique, nous réaliserons des objets qui seront cuits, puis émaillés dans un deuxième temps. La technique est abordée, mais l'objectif est de donner forme à la matière dans le plaisir. Ce sera pour vos enfants un vrai moment de détente dans le calme et une occasion de se centrer, d'exprimer sa personnalité.

- Semaine : du lundi 10 au vendredi 15 juillet 2017.
- Semaine : du lundi 28 août au vendredi 1 septembre 2017. Horaire : 9h30 à 11h30.

**Tarifs :** 65€ la semaine plus adhésion à la MPT ; 3€ familles de Saint-Ismier ; 5€ familles autres communes.

**Lieu :** Atelier de Saint-Ismier, 81 chemin de Poulatière. Ce stage est animé par Sylvia Pison, animatrice des ateliers de Montbonnot et Saint-Ismier. Pour plus de renseignement et inscription,

contactez l'animatrice à [sylvia.pison@gmail.com](mailto:sylvia.pison@gmail.com) ou au 04 76 52 37 33 ou au 06 89 70 61 48.



## Step by Step

Depuis quatre ans déjà, l'association « Step by Step » organise la « Zumba Rose du Touvet » et s'engage dans la lutte contre le cancer du sein en organisant dans le cadre « d'octobre Rose » (mois international de mobilisation autour du dépistage), une journée d'information et d'échanges. Les dons recueillis lors de la journée sont intégralement versés à l'association AGARO (Association Grenobloise d'Aide et de Recherche en Oncologie) pour le soutien des malades et de leur entourage.

En octobre 2016, dans un bel élan de solidarité et grâce à la générosité de tous (partenaires et participants), il a été récolté 4 330 € pour AGARO (rémunération d'une socio esthéticienne 3 h/semaine pour les patientes atteintes de cancer). Cet événement est donc tout naturellement reconduit, dans sa 5<sup>e</sup> édition, avec le désir de sensibiliser de nombreuses femmes, lors de moments d'échanges, conviviaux, sportifs et culturels, **le samedi 14 octobre 2017 à la salle du Bresson au Touvet.**



## Rugby Club Grésivaudan

Stages multisports été 2017 (rugby, volley-ball, handball, basketball, hockey ultimate frisbee, baseball, badminton, VTT) du lundi 10 juillet au vendredi 13 juillet 2017 et du lundi 28 août au vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017, ouverts à toutes et à tous, de 8 à 13 ans. Terrain de rugby de Saint-Nazaire-Les-Eymes (près de la salle Cartier-Millon). Accueil de 8h30 à 18h, inscription à la journée. Goûters du matin et de l'après-midi pris en charge, prévoir le repas de midi. **Tarifs :** 100€ la semaine, 25€ la journée.

Inscriptions et informations sur : [www.rcgresivaudan.com](http://www.rcgresivaudan.com) (onglet « Stages »). Contact : [stagesrcg@gmail.com](mailto:stagesrcg@gmail.com)

## Centre hospitalier universitaire (CHU)

Les CHU et Université Grenoble Alpes lancent une étude avec Barcelone (Espagne) et Aberystwyth (Pays de Galles) pour mieux connaître les liens entre alimentation et mode de vie et faire progresser les conseils de prévention en santé. Comment ? En quantifiant l'état de santé et de bien-être, par le recueil de données sur le style de vie, l'activité, les habitudes alimentaires et par la réalisation d'analyses d'échantillons biologiques. Nous recherchons 100 volontaires entre 25-50 ans, habitant près de Grenoble, vivant en famille ou en couple (le volontaire est le membre de la famille qui cuisine le plus souvent).

Pour participer, remplissez le formulaire en ligne de l'étude MBSM sur [www.chu-grenoble.fr/content/volontaires](http://www.chu-grenoble.fr/content/volontaires) Une indemnité est prévue.

## Chorale Dauphinelle



La chorale Dauphinelle recrute **TENORS et BASSES**. Au programme, en association avec une autre chorale et deux écoles de musique, la « Messe de Sainte-Cécile » de Charles Gounod. Répétitions le lundi soir à la salle des fêtes de Saint-Ismier de 20h30 à 22h30.

Si vous êtes intéressé, contactez dès maintenant notre chef de chœur au 07 81 24 26 13 ou sur notre site Internet [www.dauphinelle.net](http://www.dauphinelle.net) Et si, avant de vous engager, vous souhaitez savoir comment se déroule une répétition, vous pouvez également en faire la demande, de la même manière. À très bientôt.

## juillet

### > CET ÉTÉ

• **Exposition** « Abstractions en les murs » dans les pièces du château de La Veyrie, sur le thème de l'art abstrait contemporain, du 13 mai au 18 septembre à Bernin.

• **Ouverture de la baignade de la base de loisirs du Bois Français** du 20 mai au 3 septembre 2017 inclus, tous les jours de 10h à 20h. Avec ses 75 hectares de nature en plein cœur du Grésivaudan, entre Saint-Ismier et le Versoud, à 15 minutes de Grenoble, la base de loisirs du Bois Français constitue le plus important site naturel périurbain de la région. Accessible toute l'année, il propose, en fonction des saisons une multitude d'activités (sports nautiques, baignade, promenade, etc.) pour les petits et les grands.



• **Cinétoiles en Grésivaudan**, projections dans 43 communes, du 9 juin au 1<sup>er</sup> septembre. Les séances débutent à la tombée de la nuit et sont précédées, dans certaines communes, d'un moment convivial sous la forme d'un atelier, d'un pique-nique ou d'une autre animation. Pour votre confort, apportez un siège pliant. Plus d'infos sur : [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)

• « **Les 8<sup>es</sup> nuits du Haut-Bréda** » du 24 juin au 19 août, une série de concerts et d'animations gratuites organisées par les communes de La Ferrière et au Pinsot.

• **Festival itinérant de musique de chambre** « Musique dans le Grésivaudan » du 28 juin au 6 juillet dans des communes du Grésivaudan. Plus d'infos sur : [www.musiquedanslegresivaudan.net](http://www.musiquedanslegresivaudan.net)

### > Dimanche 2 juillet

**Festival itinérant « Grésiblues »** du 2 au 7 juillet. Des concerts de blues gratuits tous les soirs dans la vallée du Grésivaudan. Plus d'infos sur : [www.gresiblues.com](http://www.gresiblues.com)

### > Jeudi 6 juillet

**Cinétoiles** de Saint-Ismier, avec animations, buvette, jeux, bubble foot, à partir de 17h dans le parc de la mairie. Venez pique-niquer en famille. Film à 21 h 30 (« Le livre de la jungle ») puis astronomie à 23 h. Pour votre confort, apportez un siège pliant.



### > Vendredi 7 juillet

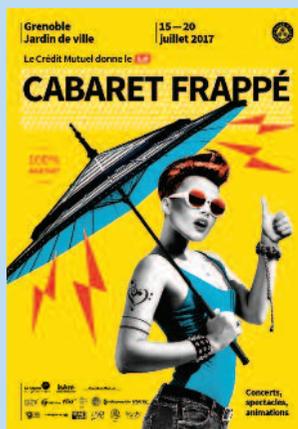
**Festival « Vercors Music »** du 7 au 11 juillet à Autrans. Plus d'infos sur : [www.vercorsmusicfestival.com](http://www.vercorsmusicfestival.com)

### > Samedi 15 juillet

• **Fermeture exceptionnelle** des services municipaux (mairie, Agora, médiathèque). La boîte à livres de la médiathèque de l'Orangerie sera condamnée pendant cette fermeture.

• **Fermeture estivale de la mairie** les samedis du 15 juillet au 19 août inclus.

• **Festival** « Le cabaret frappé », 100 % gratuit et sans réservation, du 15 au 20 juillet au jardin de ville de Grenoble. Plus d'infos sur : [www.cabaret-frappe.com](http://www.cabaret-frappe.com)



### > Mardi 18 juillet

**Festival « Le grand son »** (ex « Rencontres Brel ») du 18 au 23 juillet à Saint-Pierre de Chartreuse. L'écofestival en Chartreuse propose du hip-hop, reggae, rock, pop-rock, etc. Plus d'infos sur : [www.legrandson.fr](http://www.legrandson.fr)

### > Lundi 31 juillet

**Fermeture estivale de la crèche** du lundi 31 juillet au vendredi 18 août inclus.

## août

### > Mardi 1<sup>er</sup> août

**Fermeture estivale de la médiathèque de l'Orangerie** du mardi 1<sup>er</sup> août au mardi 15 août inclus. La boîte à livres de la médiathèque de l'Orangerie sera condamnée pendant cette fermeture.

## sept.

### > Vendredi 1<sup>er</sup> septembre

**Réception** pour les jeunes de 18 ans en 2017, en présence de Monsieur le maire et des élus municipaux, à 18 h 30 dans le parc de la mairie. Bienvenue dans la citoyenneté ! Des témoignages, un diaporama, des jeux et un barbecue sont au programme.

### > Samedi 9 septembre

**Forum des associations** de 8 h 30 à 13 h à l'Agora.

> **Dimanche 10 septembre** **Vide-grenier**, organisé par le Comité des fêtes de Saint-Ismier, de 8 h 30 à 17 h à l'Agora.



### > Vendredi 15 septembre

**Exposition de photographies noir et blanc**, jusqu'au 7 octobre, à la médiathèque de l'Orangerie. Vernissage le 22 septembre à 17h.

### > Samedi 16 septembre

**Journée européenne du patrimoine** sur le thème « Le patrimoine, c'est aussi notre avenir : demain dans nos assiettes et nos jardins » avec différentes animations de 10h30 à 16h (voir le détail du programme en page 21).

### > Dimanche 24 septembre

**Cross du Manival**, dans le cadre du « Challenge intercommunal du Grésivaudan ». Inscriptions en ligne ou à l'accueil de la mairie ou à 8 h 30. Départs à 9 h 45 pour le 6 km marche, 10 h pour le 6 km course et le 12 km et 11 h 45 pour le mini-cross des enfants. Remise des récompenses à 12 h 15 à l'Agora.

